



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe 3

DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DES SERVICES AUXILIAIRES ACCOMPLIS A L'ÉTRANGER

→ DOCUMENTS (annexes 3 et 4) **A RENVoyer PAR VOS SOINS DIRECTEMENT AU SERVICE
CONCERNE (voir adresses annexe 2)**

Je soussigné (1)

Demande, en application de l'article 3 du décret n°51-1423 du 5 décembre 1951, la prise en compte pour
l'avancement des services auxiliaires que j'ai accomplis à l'étranger avant ma stagiarisation.

Fait à.....,le.....

(1) Nom, prénom, école d'affectation.

AVIS DU MINISTRE COMPETENT :

Adresse à laquelle ce document devra être renvoyé :.....
.....

